



Loi sur l'agriculture vaudoise : l'implication de Prométerre

A U S O M M A I R E

Le billet du Président:
Pas facile la défense
professionnelle. 1

Loi sur l'agriculture
vaudoise: l'implication
de Prométerre 1

L'ASSAF-Suisse dit
non à l'ALEA-UE 2

Prométerre et
la crise laitière 2

Record d'activité
pour l'Office
de crédit agricole 3

Assurances: bon
exercice 2009 3

TerrEmploi 3

Cassis de Dijon ou
Cassis de Pigeon? 4

Assurance du bétail:
réforme nécessaire! 4

Le département
Services et Conseils
2009 en bref 4

Le Comité en 2009 4



LUC
THOMAS

Quel rôle Prométerre a-t-elle joué dans l'élaboration de cette loi? Dès le départ – c'est-à-dire après l'adoption de la motion Pidoux en 2002 –, elle s'est fortement impliquée dans ce projet de longue haleine. En participant activement aux travaux de la Commission extraparlamentaire créée à l'époque, puis aux différents groupes de travail mis sur pied par l'administration et enfin aux consultations sur le projet et ses règlements, Prométerre a pu être une force de propositions et défendre, souvent avec succès, les mesures qu'elle jugeait utiles pour l'agriculture vaudoise. Cela a non seulement été le cas dans les domaines essentiels que sont l'aide aux investissements et le social, mais également dans ceux de la formation et de la promotion des produits.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION DES PRODUITS

La formation est un des piliers de la politique agricole cantonale et doit, à ce titre, demeurer sous l'égide du département en charge de l'agriculture. C'est ce que Prométerre a défendu en marge du projet lui-même, dans le cadre de la révision de la loi sur la formation professionnelle. Sa préoccupation a été entendue, de sorte que la formation agricole initiale et l'école dont elle dépend demeureront rattachées au Service de l'agriculture. En ce qui concerne la promotion des produits, le canton a de son propre chef et avec raison choisi d'augmenter son soutien. Prométerre a pour sa part souligné l'absolue nécessité de veiller à ne pas mettre en péril le travail et les investissements effectués ces dernières années pour promouvoir les terroirs du canton et notamment les Produits du terroir vaudois.

AIDES AUX INVESTISSEMENTS RURAUX

Destinée à l'origine à une forme de compensation au blocage des zones agricoles, la Fondation d'investissement rural change de sexe et devient, dans la nouvelle loi, le Fonds d'investissement rural (FIR). Surtout, son champ d'action s'élargit, ce qui répond à une demande de longue date de Prométerre. Installations de stockage, de transformation, voire de commercialisation, infrastructures régionales, crédits-relais, notamment, s'ajoutent aux mesures traditionnelles. A condition toutefois d'une prédominance agricole. Le cercle des bénéficiaires s'étend également: personnes morales en mains d'exploitants, communes propriétaires d'entreprises agricoles, horticulture

L'élaboration de la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise arrive à son terme. L'examen et, nous l'espérons, l'adoption du projet par le Grand Conseil sont imminents. Dans les limites de ce qu'un canton peut faire en matière de politique agricole, qui demeure essentiellement l'affaire de la Confédération, ce texte apportera un soutien substantiel et bienvenu à notre agriculture.

productrice, pêcheurs et apiculteurs professionnels. Les besoins de financement croissants, dus tant à l'adaptation de l'appareil de production qu'à l'extension du champ d'action nécessiteront tôt ou tard un capital additionnel. A cet égard, Prométerre a évalué le besoin minimal à 10 millions de francs.

Le projet de loi pérennise le soutien à l'Office vaudois de cautionnement agricole, coopérative privée reconnue d'intérêt public. Une arrière-garantie financière de 5 millions de francs et une participation de Fr. 80'000.– aux frais de fonctionnement permettent à l'OVCA de poursuivre sa mission d'instrument financier destiné à améliorer la gestion des liquidités des entreprises.

MESURES SOCIALES

Trois éléments du volet social de la loi ont particulièrement retenu l'attention de Prométerre: le dépannage, la caisse de pension et la référence aux conditions de travail de la main-d'œuvre agricole.

Le dépannage d'abord, qui représente un aspect très positif et non contesté du projet. Active depuis de nombreuses années dans le domaine du dépannage, tant par ses propres services qu'en collaboration avec le Service rurale d'entraide de l'Association des paysannes vaudoises, Prométerre a suggéré que le canton soutienne cette prestation; elle a été entendue, puisque la loi nouvelle prévoit que le Canton prend en charge 50% des coûts du dépannage.

La caisse de pension, ensuite, qui n'était pourtant plus à l'ordre du jour lors de la procédure de consultation. Les difficultés de financement d'une telle institution avaient poussé les rédacteurs du projet à renoncer. Prométerre avait pris acte, en considérant que la caisse de pension demeurait un objectif à long terme mais qu'il n'était pas nécessaire de l'intégrer d'ores et déjà au texte de la loi. Avant le passage devant la commission du Grand Conseil, le projet a été complété par une disposition qui donnait au Conseil d'Etat la possibilité d'obliger les agri-

culteurs indépendants à cotiser à une caisse de pension. Prométerre a fait connaître son désaccord, et a indiqué que l'obligation de cotiser à une caisse de pension ne pouvait se concevoir qu'à la double condition que la profession elle-même, par son organisation faitière, le demande, et que l'Etat participe à son financement, si possible dans une mesure paritaire. La commission a tenu compte de cette réaction.



La nouvelle loi apportera un soutien substantiel à l'agriculture vaudoise.

La main-d'œuvre, enfin. Un article du projet tel que mis en consultation prévoyait que certaines des aides prévues par la loi pourraient être refusées «en cas de dérogations importantes au contrat-type de travail convenues au détriment des travailleurs». Prométerre a d'emblée fait connaître son opposition de principe à l'introduction d'une telle condition, la formulation envisagée étant ambiguë et l'expérience ayant montré que le CTT s'appliquait déjà de fait sans dérogations. La disposition a malheureusement été maintenue et le débat a même ensuite dévié sur l'introduction, dans le texte de loi, de la perspective de la conclusion d'une convention collective de travail dans le secteur agricole. Là encore, Prométerre a réagi négativement, la conclusion d'une convention collective relevant exclusivement des partenaires sociaux et non du pouvoir législatif.

le billet du président

Pas facile la défense professionnelle.



L'année dernière, la libéralisation du marché laitier à montré, si besoin était, les difficultés que ren-

contre la défense professionnelle lorsqu'il s'agit de fédérer les producteurs. A chaque fois que les organisations professionnelles ont tenté de mettre sur pied un système de régulation du marché, les transformateurs ont usé de leur position dominante et y ont répliqué. Le pool laitier national était plébiscité par plus de 80% des producteurs. Il fut rapidement contré par l'ALS (association lait suisse) créée par les acheteurs de lait avec la ferme intention de s'opposer à toute réglementation de l'offre. Après l'échec du pool national, l'interprofession du lait fut créée avec son modèle de segmentation du marché imaginé par les PSL. Là encore, la pression des acheteurs de lait s'est révélée déterminante. En octroyant des volumes supplémentaires à des groupements de producteurs représentés à l'IP Lait, ils exercent une pression de fait, même s'il s'en défendent, sur certains représentants du collège des producteurs. En conséquence, ceux-ci sont divisés.

Le constat est identique avec la mise en place de la segmentation, le système devrait permettre un réel choix de produire ou non la quantité de lait de bourse ou de dégageant. Or, le manque de transparence entre les quantités contractuelles et les volumes supplémentaires conduit à une érosion du prix moyen au lieu d'un abaissement du volume total produit. La constitution d'un front uni des producteurs est un défi pour la défense professionnelle. Nous nous y attelons en permanence.

YVES PELLAUX

L'ASSAF-Suisse dit non à l'ALEA-UE



JEAN-LUC KISSLING
Sandra Culland

Le Conseil fédéral poursuit les négociations avec l'Union européenne en vue de parvenir à un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'Union européenne (ALEA-UE).

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de l'ouverture des marchés. Il se fonde sur l'hypothèse que l'extension du commerce international accroît globalement la richesse des peuples. Il est indéniable que le commerce enrichit... les commerçants. En revanche, il est incontestable aussi que les producteurs de matières premières agricoles s'appauvrissent. La précarité, voire la faim, touche les paysans du Sud. La disparition silencieuse de la paysannerie familiale se poursuit dans les économies développées. Dans le cas de la Suisse, le Conseil fédéral estime que le libre-échange des denrées agro-alimentaires avec l'UE

entraînerait une réduction du revenu de la branche de 40 à 50%, par voie de conséquence une destruction d'emplois agricoles de même ampleur. Pour faire «passer la pilule», le département fédéral de l'économie envisage des mesures d'accompagnement. Prométerre a renoncé à participer au groupe de travail en raison de son opposition fondamentale au projet. Les travaux ont débouché sur un catalogue comportant plus de 80 mesures. Selon notre analyse, celles-ci profiteraient relativement peu à l'agriculture. En aucun cas ces quelques «sparadraps» seraient susceptibles de juguler l'hémorragie des exploitations agricoles qui suivrait l'ouverture totale des marchés. Au demeurant, le premier franc

du financement de ces mesures n'est pas assuré. Le Conseil fédéral a en effet préconisé la constitution d'une réserve théorique au bilan. Toutefois, le moment venu, la libération des montants nécessaires sera soumise au mécanisme du frein à l'endettement. Sans ressource supplémentaire de la caisse fédérale, aucune dépense au titre de l'accompagnement ne pourrait alors être consentie.

Les oppositions à ce projet se multiplient. A l'initiative de Prométerre, dans le cadre de la conférence des directeurs des chambres d'agriculture romandes, la plate-forme de la riposte s'organise. C'est ainsi que le 20 octobre s'est constituée l'Association

suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse). Elle a pour but de promouvoir une agriculture suisse productive et de développer une industrie agroalimentaire forte. Pour atteindre cet objectif, elle entend notamment empêcher la conclusion d'un accord de libre-échange agricole. Elle considère que les relations commerciales avec l'Union européenne doivent être favorisées dans le cadre des accords bilatéraux existants et par la suppression des obstacles non tarifaires. En revanche, un accord général entraînant l'agriculture suisse et le premier échelon de transformation seuls dans le marché européen n'est pas acceptable. Notre président fait partie du comité. Le secrétariat est tenu par Agora.

Après vingt ans d'efforts vers plus de respect de l'environnement et des animaux, NON à une multiplication des transports et à une industrialisation de l'agriculture.

Sandra Culland



EXTRAITS DE L'ARGUMENTAIRE DE L'ASSAF-SUISSE

- L'îlot de cherté helvétique n'existe pas, il n'y a donc pas de raison de le combattre.
- Un ALEA ne permettrait pas une diminution conséquente des coûts de production.
- La production et la transformation indigène seraient fortement mises sous pression; l'exigence constitutionnelle d'un taux d'autoapprovisionnement suffisant ne serait plus respectée.
- Le libre-échange va à l'encontre des objectifs écologiques de la politique agricole de la Confédération.
- Les finances fédérales ne permettent pas de mettre en place les nécessaires mesures d'accompagnement.
- En l'absence d'accord à l'OMC, un ALEA ne se justifie en aucun cas et, même en cas d'OMC, ne semble pas représenter la parade.

Il faut renoncer à un ALEA.

Prométerre et la crise laitière

2009 aura été une annus horribilis pour les producteurs de lait de centrale. En proie à des divisions internes et confrontés à des acheteurs défendant des intérêts en partie opposés aux leurs, les producteurs ont subi, sans pouvoir l'infléchir, une situation de marché catastrophique sur le plan des prix.

Face à cette situation, Prométerre a agi d'entente et en appui de Prolait, tout d'abord pour cerner les causes du problème et identifier ce qu'il faudrait faire pour sortir de la crise. Elle a ainsi considéré que:

- Le niveau du prix du lait atteint depuis 2009 met en péril l'existence de nombreuses exploitations, en particulier celles qui se sont spécialisées dans la production laitière et qui ont récemment investi dans un appareil de production moderne et performant. Bien souvent eurocompatible dans leur structure, ces exploitations devraient pourtant constituer le fer de lance de la production laitière dans les années à venir.
- Ce niveau de prix insuffisant résulte de la nécessité d'écouler à l'étranger, sur des marchés peu rémunérateurs, les quantités supplémentaires excessives attribuées ces dernières années par l'industrie à une partie des producteurs de lait, avec l'approbation de l'OFAG.
- Une diminution de la production dans une mesure permettant de faire coïncider l'offre avec les besoins de notre marché intérieur est indispensable pour espérer une remontée du prix du lait.
- Le contingentement public ayant été supprimé il y a quelques années par décision du Parlement, il n'est politiquement pas réaliste de penser qu'à l'appel des producteurs, les autorités

fédérales seraient prêtes à intervenir à nouveau dans la gestion de la production. En outre, la Loi sur l'agriculture, dans sa teneur actuelle, ne permet pas au Conseil fédéral de donner la force obligatoire à une mesure de gestion de l'offre décidée par les seuls producteurs, dans l'hypothèse où ceux-ci parvenaient à se mettre d'accord sur une telle mesure.

PAS D'ALTERNATIVE À L'INTERPROFESSION

Prométerre a tiré de ces constats une double conclusion:

1. La seule voie possible consiste à chercher un terrain d'entente avec l'industrie. Pour cela, il s'est avéré indispensable de créer une interprofession du lait de centrale de façon à pouvoir mener des discussions dans un cadre structuré, avec des acteurs représentatifs des intérêts de la branche et des règles de décisions appropriées.
2. La stratégie prônée par Uniterre qui consistait à réclamer une gestion de l'offre en mains des seuls producteurs, par leur organisation faitière PSL, était certes séduisante en théorie mais pas réalisable dès lors que les mesures qui auraient pu être prises par PSL seule n'auraient pas bénéficié de la force obligatoire. Prométerre a en revanche salué l'utilité des manifestations organisées aux quatre coins de la Suisse romande pour sensibiliser

l'opinion publique aux difficultés des producteurs de lait.

A la lumière de ces conclusions, Prométerre a pris l'initiative de réunir en janvier 2009, sous l'égide d'Agora, les Chambres d'agriculture et les organisations de producteurs de lait de la Suisse occidentale dans le but de déterminer une marche à suivre pour créer une telle interprofession. Il en est résulté la décision de demander à L'USP de piloter ce projet, ce qu'elle a fait jusqu'à la création et la mise en route de l'IP Lait à fin 2009.

MONTRER UN FRONT UNI ET RELANCER LE POOL

Depuis lors, l'IP Lait est parvenue non sans difficultés à définir un concept d'organisation du marché qui, sur la base d'un principe de segmentation et de bourse, vise un double objectif:

- Maintenir autant que faire se peut, par un mécanisme d'indice, l'offre en adéquation avec les besoins de notre marché, de façon à pouvoir réaliser un prix un tant soit peu rémunérateur.
- Au cas où cet équilibre ne peut être réalisé, éviter que la production excédentaire entraîne une baisse du prix du lait pour l'ensemble de la production. Dans ce cas, la segmentation doit permettre d'isoler, si l'on peut dire, la part excédentaire et faire en sorte qu'elle soit rémunérée en fonc-

tion de sa valorisation effective sur les marchés d'exportation.

Les décisions de l'IP Lait tardent malheureusement à se concrétiser et à produire des effets. A cela, deux raisons au moins. La première est qu'en travaillant dans l'urgence, l'IP Lait n'a pas porté une attention suffisante à la faisabilité de son concept. Or, il soulève des problèmes d'application qui n'avaient pas été identifiés au départ et qu'il faut maintenant résoudre. La deuxième est que l'industrie est manifestement moins pressée que les producteurs de voir la production laitière diminuer, le prix du lait étant utilisé comme variable d'ajustement. Cela permet à l'industrie de ne jamais travailler à perte, y compris lorsqu'il faut exporter des surplus à faible valeur ajoutée.

Même si la situation actuelle n'est pas satisfaisante, Prométerre estime qu'il n'y a pas d'alternative à l'interprofession. Pour faire bouger les choses au sein de l'IP Lait, les producteurs doivent cependant impérativement montrer un front plus uni que ça n'a été le cas jusqu'à maintenant. En outre et pour renforcer la position des producteurs sur le marché, Prométerre juge indispensable de réactiver l'idée d'un pool de vente de lait, lequel pourrait se constituer sur la base de cinq principales organisations de producteurs du pays, dont Prolait.

Record d'activité pour l'Office de crédit agricole



PHILIPPE
ROSSY

L'Office de crédit agricole a connu un record d'activité dans le courant de l'année 2009. L'importante progression du nombre des demandes d'aide financière entre 2004 et 2009 est le résultat des efforts entrepris par les conseils d'administration et l'ensemble des collaborateurs de l'Office afin d'établir une relation de confiance avec les exploitants agricoles et viticoles vaudois.

Ainsi ce ne sont pas moins de deux cents demandes supplémentaires qui ont été enregistrées au cours des trois derniers exercices.

A l'analyse, il n'apparaît pas que ces demandes concernent un type de mesure particulier. Ainsi, les différents questionnaires reçus concernent aussi bien le financement de reprises d'exploitation, la construction de ruraux et d'habitations, que les besoins de trésorerie.

Les conseils du FIA-FIR et de l'OVCA ont accordé quelque 719 prêts différents et le SELT 84, sur la base des dossiers instruits par les experts de l'Office. Contrairement aux prévisions pessimistes des économistes, il nous faut une fois de plus constater que les agriculteurs et les viticulteurs vaudois ont fait preuve d'un dynamisme hors du commun qui mérite d'être salué.

Pour les accompagner dans leur entreprise, les institutions de crédit agricole ont mis à leur disposition quelque soixante-cinq millions de francs sous formes de prêts sans intérêts et de cautionnements.

L'augmentation constante du nombre des prêts ainsi que les sommes engagées nécessitent une analyse du risque toujours plus pointue.

L'analyse des résultats comptables de quelque 2'397 entreprises ayant bénéficié des fonds publics permet de mettre en évidence les catégories d'entreprises présentant un risque pour les institutions de crédit agricole.

Nous admettons que les exploitations disposant d'un score de 200 ou moins présentent un risque avéré et qu'elles doivent être suivies avec une attention particulière. Ces entreprises représentent environ 16% de l'échantillon.

En conclusion, l'Office de crédit agricole a réalisé un exercice 2009 exceptionnel, tant en ce qui concerne les demandes reçues que les prêts accordés.

Ces magnifiques résultats ne doivent néanmoins pas occulter les risques encourus, mais au contraire nous encourage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir les fonds publics mis à la disposition de l'agriculture et de la viticulture vaudoises.

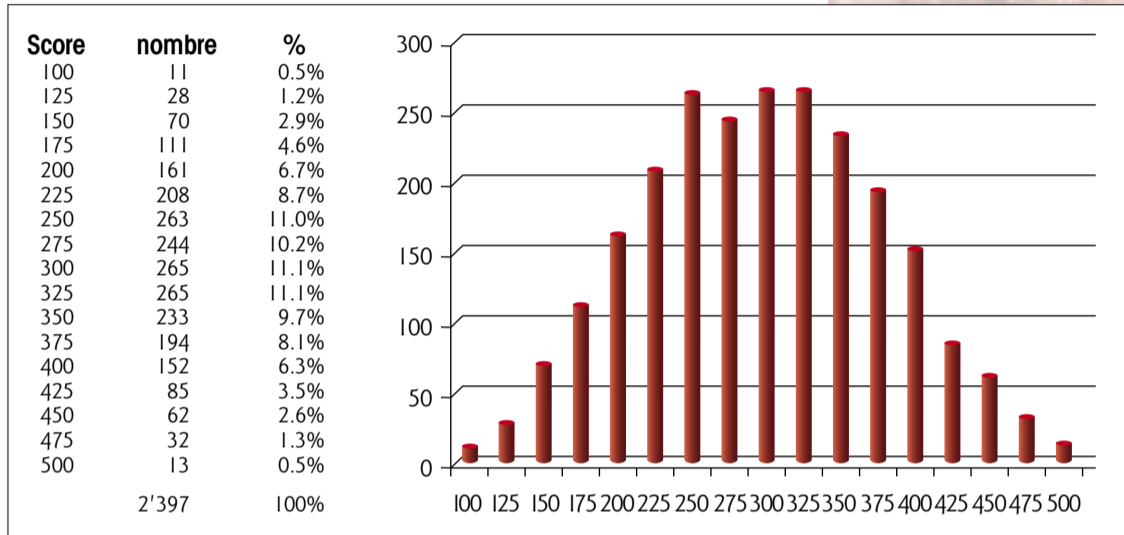
EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

2004	2005	2006	2007	2008	2009
376	447	527	548	614	724

STATISTIQUE DES PRÊTS ACCORDÉS EN 2009 - 803 PRÊTS POUR CHF 71'938'901.-

FIA CI	FIA AEP	FIR	FIR+	OVCA	SELT
229	18	116	138	218	84
30'489'135	4'309'000	8'394'362	11'427'604	9'945'800	7'373'000

SCORES - NOMBRE ET DISTRIBUTION, RÉPARTIS DE 100 À 500 PAR TRANCHES DE 25



Assurances : bon exercice 2009



DANIEL
GAY

C'est la nette reprise des marchés financiers qui a le plus marqué le département assurances et ses différentes institutions en 2009.

La caisse de pension (Fondation rurale de prévoyance professionnelle) a retrouvé un niveau de couverture supérieur à 100%. La protection juridique (Société rurale d'assurance de protection juridique FRV) et l'assurance dommages (Société d'assurance dommages FRV) bouclent l'exercice comptable avec des excédents de recettes permettant des attributions conséquentes aux provisions pour variations de cours sur titre et se

mettent ainsi à l'abri de toute nouvelle évolution défavorable en matière des placements de capitaux.

La FRV constate pour sa part avec satisfaction que le produit de la cotisation d'assurance professionnelle (CAP) est stable par rapport à 2008, ce qui est normal eu égard à la bonne tenue du revenu agricole en 2008. Compte tenu du décalage – la cotisation est fondée sur le revenu fiscal – et de l'évolution défavorable du revenu agricole en 2009, notamment en raison des problèmes

de l'économie laitière, le produit de la CAP devrait baisser dès 2010. La FRV dispose cependant d'une provision spécialement constituée pour faire face, dans un premier temps du moins, à une telle éventualité.

Les allocations familiales professionnelles de la FRV, qui viennent s'ajouter à celles payées par les régimes généraux, sont inchangées en 2009 et resteront au même niveau en 2010 aussi. Les intentions du Conseil d'Etat de transférer tout ou partie des moyens

jusqu'ici consacrés à la politique familiale sur d'autres mesures sociales, telles que le dépannage, ne se sont pas concrétisées. C'est heureux ainsi, spécialement pour les familles paysannes durement touchées par la crise laitière.

Dès 2010, la nouvelle loi sur l'agriculture devrait apporter un soutien public au dépannage, et ce avec des moyens financiers nouveaux. La FRV continuera pour sa part à cofinancer cet appui au dépannage.

TerrEmploi

TerrEmploi est la dernière née des filiales de Prométerre. Son activité est centrée sur la main-d'œuvre et s'étend du dépannage agricole ou familial à la gestion administrative du personnel, en passant par le recrutement des employés.

L'idée est de créer un centre de compétences et de rassembler, dans une seule et même entité, les collaborateurs de Prométerre qui sont chargés de répondre aux diverses demandes des entreprises agricoles en matière de main-d'œuvre. Il peut s'agir de remplacer les membres de la famille paysanne momentanément indisponibles (dépannage), de fournir des travailleurs aux entreprises qui en cherchent (recrutement), ou encore de prendre en

charge l'administration du personnel (gestion administrative).

Dépannage et recrutement sont des prestations qui existent déjà, mais vont évoluer. Le dépannage était organisé, jusqu'à fin 2009, différemment selon qu'il concernait les agriculteurs ou leurs épouses. Les premiers pouvaient s'adresser à Echanges et dépannage, une sous-section de ProConseil, les secondes au Service rural d'entraide de l'Association des paysannes vaudoises. Désormais, TerrEmploi se chargera à la fois du dépannage dit «agricole» et de celui dit «familial», selon les qualificatifs utilisés par la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise; cela à des conditions plus favorables pour les bénéficiaires comme pour les dépanneurs et les aides rurales, grâce à l'appui financier donné par le Canton.

Les activités de recrutement souffrent un peu d'être dépendantes de la

conjoncture. D'une part le besoin de main-d'œuvre varie selon la situation économique de la branche agricole; d'autre part et surtout, la disponibilité de la main-d'œuvre dépend beaucoup de la situation économique des autres secteurs et de celle des pays dont sont issus les travailleurs agricoles. TerrEmploi, avec son nouveau rôle central en matière de main-d'œuvre, compte bien donner une nouvelle impulsion au recrutement en intensifiant la promotion de la prestation auprès des employeurs et en élargissant les filières de recrutement.

La gestion administrative de la main-d'œuvre est une prestation nouvelle, qui doit permettre à l'entreprise agricole d'externaliser une activité qui lui pose souvent des difficultés quasi-insurmontables. TerrEmploi propose de se charger des formalités d'engagement, de l'établissement des contrats

de travail, des décomptes de salaires mensuels et récapitulatifs, des annonces aux assurances sociales, et enfin des formalités de fin de contrat. Le tout pour moins de deux cents francs par année et par employé, et moins encore pour les employés de courte durée, soit des tarifs modestes que les économies d'échelle et la spécialisation des collaborateurs concernés permettent d'offrir aux membres de Prométerre.

Même si ses activités ne relèvent pas de l'assurance, TerrEmploi a été rattachée au département assurances de Prométerre, principalement parce que la proximité des institutions d'assurances en charge des régimes sociaux du personnel (AVS, LAA, LPP) garantit une parfaite maîtrise de cet aspect essentiel de la gestion administrative de la main-d'œuvre.



Cassis de Dijon ou Cassis de Pigeon ?



photomontage Sverre Culand

Nouvelle étiquette ?

Le «Cassis de Dijon» à la sauce helvétique consiste à autoriser l'importation de produits dont les normes techniques correspondent soit aux normes harmonisées de l'Union européenne, soit aux normes individuelles de chacun des pays formant l'UE et l'AELE. L'acceptation de ces produits sur le marché suisse n'est assortie d'aucune réciprocité de la part de l'Union européenne.

L'introduction unilatérale dans notre pays de ce système, à l'origine uniquement destiné à parfaire le marché unique européen, reste un

corps étranger dans notre législation. Les baisses de prix que le Conseil fédéral a fait miroiter aux yeux des consommateurs n'auront pas lieu. Au contraire leur vue sera brouillée quant à la traçabilité des produits. Pour toutes ces raisons, Prométerre s'est opposée dès le début à ce projet. Nous avons ensuite suivi pas à pas tout le processus d'examen parlementaire. Notre proposition d'exclure purement et simplement les denrées alimentaires du champ de la loi n'a pu réunir une majorité aux Chambres fédérales, malgré un beau succès au Conseil national. Dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences, nous avons pu faire introduire deux améliorations significatives au projet :

- La mention du pays de production

des denrées alimentaires et de leurs matières premières, conformément à la législation suisse, sera obligatoire.

- La mise sur le marché de denrées alimentaires importées selon le principe du «Cassis de Dijon» devra être autorisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Pour délivrer cette autorisation, l'OFSP devra, entre autres, s'assurer que la protection des consommateurs et la loyauté dans les transactions commerciales ne sont pas menacées.

L'obtention de ces deux améliorations nous a permis de renoncer à en appeler au référendum. D'autres milieux l'ont lancé, toutefois le nombre de signatures nécessaires n'a, de peu, pas été atteint.

En fin d'année, le projet d'ordonnance fédérale réglant la mise sur le marché de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères (ordonnance d'application du principe du «Cassis de Dijon») a été mise en audition. Nous y avons constaté le peu de considération de l'organe d'application, le SECO, pour les amendements votés par les Chambres fédérales. Ce constat a débouché sur des questions que nous avons demandé aux parlementaires de poser au Conseil fédéral, ainsi que sur un entretien en direct avec les représentants du SECO, dans l'espoir (mesuré) d'éviter une ouverture sans limite de nos marchés.

J L K

Assurance du bétail : réforme nécessaire !

La qualité et la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale font de la lutte contre les épizooties une nécessité impérative. Tant les producteurs que les consommateurs en bénéficient, de sorte qu'il s'agit en fait d'une responsabilité partagée entre les autorités et les éleveurs.

A la fin de l'exercice précédent, des députés au Grand Conseil intéressés, appuyés par Prométerre, avaient mis

au point une motion pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail. Le but tient à des modifications de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les épizooties. Le Conseil d'Etat est chargé de tenir compte; dans cette révision, du respect des principes de prévention, de transparence et d'équité. Ces lignes directrices doivent s'appliquer à la fois au partage des responsabilités des

personnes et organismes concernés et au financement de la lutte contre les épizooties.

Cette motion a été développée puis discutée au Grand Conseil en automne. En raison de l'opposition exacerbée gauche-droite, dont on peine à discerner les raisons, la motion a malheureusement été transformée en postulat. Nous entendons toutefois nous assurer que ce postulat, qui n'a pas d'effet

contraignant sur le Conseil d'Etat, ne sombrera pas dans l'oubli. A cet égard, nous avons déjà préparé un avant-projet pour une nouvelle forme de Caisse d'assurance du bétail respectant les principes cités ci-dessus. Ce document d'intention a été remis à la cheffe du département sécurité et environnement, laquelle s'est engagée à mettre sur pied un groupe de travail.

J L K

Le département Services et Conseils 2009 en bref

L'association Prométerre détient sept sociétés chargées de dispenser les services et conseils individuels aux exploitants. La formation continue est également fournie par elles. L'activité déployée dans les domaines figurant ci-dessous occupe la plus grande partie du personnel.

EstimaPro	Expertises et évaluations mobilières et foncières	310 dossiers
Fidasol	Comptabilités d'exploitants Déclarations d'impôts Contrôles de taxations fiscales	1'859 boucllements 2'554 clients 2'395 contrôles
Fiprom	Révisions, comptabilités commerciales, fiscalité, etc.	229 mandats
Mandaterre	Projets nitrates, projets pesticides, protection de biotopes, gestions d'alpages, etc.	
ProConseil	Activité des groupes d'étude Démonstrations, événements particuliers Cours de formation continue sur inscription Formation pour des organisations partenaires Enseignements (brevets, HEP, maîtrise, etc.) Conseils individuels de gestion, production animale et végétale, construction et autres Placements de jeunes Placement de personnel Dépannages	264 séances / 3459 participants 13 journées 47 sessions 29 séances 10 modules 1'195 prestations 480 placements 116 placements 13'172 heures
ProTerroir	Promotion de la marque Produits du terroir vaudois Service traiteur	17 manifestations / 1 million de visiteurs 160 services
Sofia SA	Crédits hypothécaires alloués	10,5 millions CHF

Le comité en 2009

Président: Yves Pellaux, Pomy

7 représentants des régions (présidents de forum)

- Alpes Daniel Durgnat, Villars s/Ollon
- Broye Alain Cornamusaz, Trey
- Centre Vincent Etienne, Cossonay
- Côte Philippe Jobin, Echichens

- Jura Marc Benoît, Romainmôtier (Vice-président)
- Nord Jean-Daniel Reymond, Bettens
- Riviera-Chablais Guy Stalder, Yvorne

7 représentants des secteurs

- Grandes cultures Athos Jaquiéry, Démoret
- Arboriculture John Kilchherr, Founex
- Cultures maraîchères (vacant)
- Vigne et vin Olivier Chautems, Champvent

- Viande Pierre Quillet, Missy
- Lait Jean-Eugène Pasche, Corrençon
- Formation professionnelle Mireille Pittet, Cottens

3 membres de droit

- Association des paysannes vaudoises Dominique Bory, La Rippe
- Président du groupe agricole du Grand conseil Jacques Nicolet, Lignerolle

- Représentant du Département de l'économie Bernard Nicod-Etter, Granges-près-Marnand